



Modification horaire sans avenant au cdi de base ?

Par **CORNEILLE**, le **20/04/2009** à **10:16**

Bonjour, rnrnje suis passé chef d'équipe (technicien) sans avenant à mon contrat initial, il y a de cela maintenant 5 ans. Mon employeur veut changer mes horaires de travail, sachant qu'aujourd'hui, je travaille 1 semaine le matin de 9h00 à 14h00 et l'autre semaine de 14h00 à 21h00; En a-t-il le droit quand bien même je n'ai jamais signé d'avenant à mon contrat initial de salarié ?